

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2013

L'an deux mil treize, le 29 mars, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, BARBE Éric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, FOUQUES Jacques, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette (jusqu'aux questions diverses), LEROND Maurice, THIBERGE Pascal

Étaient absents – excusés : DUPONT Claude (pouvoir à THIBERGE Pascal), GRANDIN Bénédicte (pouvoir à LACHÈVRE Jean-Pierre)

Le Conseil a choisi Patrick LAVARDE comme secrétaire de la séance.

Présentation et approbation des comptes administratifs et de gestion 2012

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2012, le maire indique qu'il devra se retirer au moment de l'approbation des comptes.

Il cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter et commenter l'ensemble des comptes administratifs qui sont strictement conformes aux comptes de gestion établis par le receveur.

En préambule, M. LAVARDE confirme la bonne santé financière de la commune avec une fiscalité qui reste stable. Il signale que les diverses dotations que reçoit la commune sont structurellement en baisse et que les possibilités d'obtenir des subventions sont de plus en plus réduites. Dans ce contexte global difficile pour les finances publiques, il insiste sur la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse pour continuer à dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un bon niveau d'investissement.

M. LAVARDE détaille ensuite les résultats pour chacun des comptes.

Budget général de la commune :

Sur la section de fonctionnement, les comptes 2012 font ressortir un résultat positif de 151 971 € lié notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement général. Ajouté au résultat reporté des années antérieures, cela dégage un résultat de clôture de 766 234 €.

L'année 2012 a permis de marquer une pause dans les investissements. La section d'investissement présente des dépenses de 91 882 € alors que les recettes perçues sur l'exercice sont de 78 125 € (subventions, dotations dont FCTVA) auxquelles s'ajoute un excédent reporté de 2011 de 51 813 €. Le résultat comptable de clôture est positif de 38 055 € en investissement.

Budget du camping :

En fonctionnement, les comptes du camping dégagent un déficit d'exploitation de 32 947 € sur l'exercice. Cette situation extraordinaire est liée, d'une part, à des recettes en forte baisse (moins 20 % par rapport à 2011 qui était déjà une année médiocre) en raison du climat très maussade et, d'autre part, à des dépenses exceptionnelles (travaux de rénovation effectués en régie, paiement par anticipation d'une échéance d'eau). Avec l'excédent reporté des années antérieures, le résultat de clôture est de 282 592 € pour la section de fonctionnement.

En investissement, il y a un résultat négatif sur l'exercice de 50 349 € auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté de 21 398 €, soit un résultat négatif de clôture de 71 747 €. De plus un certain nombre de dépenses de travaux engagées au cours de l'exercice seront payées en 2013 pour un montant qui s'élève à 28 669 €. Le besoin de financement total de 100416 € sera financé par affectation d'une partie du résultat constaté sur la section de fonctionnement.

Ainsi l'excédent net de fonctionnement à reporter sera de 182 175 €.

Budget du service d'assainissement :

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat de l'exercice positif de 22 095 € en fonctionnement qui ajouté au report des années antérieures permet de dégager un résultat de clôture

de 211 894 €.

Le résultat de l'exercice est positif de 5870 € en investissement, soit avec l'excédent des années antérieures un montant à reporter de 43 698 €.

Synthèse :

Les résultats cumulés sur les 3 budgets font ressortir un excédent d'exécution sur l'exercice 2012 de 141 119 € en fonctionnement et un déficit de 58246 € en investissement. En tenant compte des résultats constatés à la clôture 2011, le résultat à la clôture 2012 est de 1 260 720 € pour le fonctionnement et de 10 006 € pour l'investissement. Globalement la situation consolidée des comptes présente un excédent de 1 270 726 €, soit un niveau en légère progression par rapport à celui de l'an dernier.

Pour conclure, M. LAVARDE indique que la pause de l'année 2012, après la politique d'investissement dynamique menée au cours des cinq dernières années, a permis de conforter les marges de manœuvre financières de la commune dans un contexte global délicat.

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur strictement conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2012 et décide de l'affectation des résultats selon les propositions faites.

Présentation et vote des budgets primitifs 2013

Le maire cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2013.

Tout d'abord, M. LAVARDE rappelle les orientations qui sous tendent le projet de budget de la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement maximum, privilégier la réalisation des investissements correspondant aux projets déjà décidés ou initiés en mobilisant au maximum les subventions possibles, ne pas augmenter la fiscalité dans un contexte marqué par la situation économique difficile.

M. LAVARDE rappelle également que le contexte général des finances publiques fait que les dotations versées par l'État sont au mieux stables en valeur à population constante voire diminuent pour certaines et qu'il convient de continuer à prendre en compte les conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale initiée en 2011 (modification de la répartition des taxes et création d'un fonds de garantie de ressources afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après la réforme, et auquel Graye bénéficiaire de la réforme doit reverser une partie de ses recettes fiscales).

M. LAVARDE présente ensuite de manière détaillée chacun des budgets.

Budget général de la commune :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 263 233 € dont 497 000 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté de 2012. Il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble des taux d'imposition (hors effet de la réforme intervenue en 2011, sur les six dernières années, les taux de la fiscalité communale seront restés constants).

En dépenses, les différents postes de charges sont globalement maintenus au niveau de 2012 avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement. Il faut cependant noter que la contribution de la commune aux dépenses du syndicat scolaire augmente de 25 % (sans anticipation de l'effet de la mise en place de la semaine de 4 jours différée à 2014). L'enveloppe globale de subventions aux associations est reconduite. Il est rappelé que les responsables doivent adresser un bilan d'activités et les comptes de l'exercice précédent à l'appui de leur demande de versement. Le reversement d'impôts pour contribuer au fonds de garantie de ressources des communes (voir ci-dessus) est estimé à 52 089 €. Un virement de 199 759 € est proposé pour abonder la section d'investissement.

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 260 014. Les recettes proviennent du virement mentionné précédemment, de subventions estimées avec prudence, de remboursements de TVA et de l'excédent reporté de 2012. La ventilation des dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux instruit par les commissions compétentes. Les priorités portent sur des travaux dans les bâtiments (rénovation du presbytère) et de la voirie (liaison piétonne entre le bourg

et la plage). Une dotation est prévue pour d'éventuelles acquisitions foncières permettant la création de parkings.

Le budget du camping (incluant le point d'accueil) est de 297 375 € en fonctionnement dont 115 000 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice (prévision prudente pour une «année moyenne»). La section d'investissement s'élève à 132 417 €, ce qui permettra de terminer les travaux (extension du bureau d'accueil, bornes électriques, aménagements extérieurs et signalétique) engagés depuis deux ans et qui ont permis de maintenir le classement du camping.

Le budget de l'assainissement est de 260 989 € en fonctionnement, y inclus l'intégration du service d'assainissement non collectif, et de 131 095 € en investissement pour pouvoir initier les premiers travaux de rénovation du réseau qui s'avèrent nécessaires selon le diagnostic achevé en 2012. Ces travaux sont envisagés en étroite coordination avec ceux prévus sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal sur le réseau d'eau potable, ceci afin d'optimiser les coûts et de limiter les nuisances.

Après cette présentation, M. LAVARDE répond aux diverses questions et demandes de précisions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs à l'unanimité et fixe les taux des impôts pour l'année 2013 (sans changement par rapport à 2012) à : taxe d'habitation 15,16 %, taxe foncière bâti 18,0 %, taxe foncière non bâti 38,28 %, cotisation foncière des entreprises 21,80 %. Il est rappelé que les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti tiennent compte de la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2011 et ne peuvent pas être comparés en l'état à ceux des années antérieures à 2011.

Approbation des tarifs du camping municipal

Monsieur le Maire propose une légère actualisation des tarifs du camping pour l'année 2013 :

<i>Tarif camping journalier</i>	<i>Basse Saison</i>	<i>Haute Saison (du 5 juillet au 31 août 2013)</i>	
Emplacement avec voiture	5,00 €	5,20 €	
Forfait emplacement (<i>électricité 10A incluse</i>)	8,80 €	9,00 €	
Campeur	4,15 €	4,30 €	
Enfant (moins de 7 ans)	2,05 €	2,10 €	
Animal	2,10 €	2,40 €	
Visiteur et douche passage	2,60 €	2,70 €	
Deuxième véhicule ou bateau	2,70 €	2,80 €	
Forfait camping-car (2 personnes)	13,50 €	14,50 €	
Garage mort	3,40 €	4,20 sans électricité	5,20 avec électricité
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0,20 €		
Caution badge d'entrée	30,00 €		
<i>Forfaits séjours continus (taxe de séjour en plus)</i>			
Forfait séjour 7 nuits			
1 personne, emplacement, électricité	85,50 €		
personne supplémentaire	27,00 €		
moins de 7 ans	13,50 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les tarifs présentés pour la saison 2013.

Création d'une voie piétonne entre le bourg et la Platine

Après avoir rappelé le caractère insécure de l'Avenue du Général de Gaulle pour les piétons, notamment l'été en période de forte circulation des véhicules, le maire indique qu'il est nécessaire de remédier à cette situation. Il indique qu'il s'agit de faciliter l'accès en toute sécurité des familles et promeneurs aux abords de la plage depuis la sortie du village situé en retrait du littoral. La solution la plus adaptée, en harmonie avec l'environnement, consiste à créer une voie piétonne le long de la RD 112-C entre la sortie du bourg (à hauteur de la route du Marais) et le hameau de la Platine. Correspondant à une demande récurrente des habitants, ce projet s'inscrit dans l'axe sur les choix en matière de déplacements du Plan Local d'Urbanisme qui prévoit le développement notable des liaisons douces. La voie piétonne sera créée sur la berme Est de la RD 112-C. Elle fera 2 m de large et sera limitée par des bordures sur un linéaire de 600 m environ. Un système d'écoulement permettra de canaliser l'eau de ruissellement en provenance de la chaussée vers le fossé en de nombreux points. L'objectif est de réaliser ce projet pour la saison estivale.

La désignation du maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre à assurer pour conduire ce projet recouvre un ensemble de missions (étude du projet, relevé topographique, établissement d'un dossier de consultation des entreprises, assistance à la passation du contrat de travaux, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception). Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne l'entreprise VRD Services comme maître d'œuvre des travaux et autorise le maire à signer le contrat qui lie la commune et le prestataire. Les frais de mission du maître d'œuvre s'élèvent à 3 550 € HT.

Les demandes de subvention

Ce projet sera financé en principe par deux subventions complémentaires au titre d'une part, de la sécurité et, d'autre part, de l'aide au traitement des eaux pluviales. Les demandes seront déposées très rapidement auprès des services compétents du Conseil Général du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une sente piétonne le long de la RD 112-C, s'engage à financer l'ensemble des travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 54 854 € HT, autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération et sollicite du département l'octroi :

- d'une subvention au titre des amendes de police dont le montant espéré de 17 500 € représente 35 % des travaux éligibles plafonnés à hauteur de 50 000 € HT.
- d'une autre subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) dont le montant de 7 352 € représente 40% du coût des travaux supposés être concernés par cette subvention.

Conservatoire du littoral : extension du périmètre d'intervention

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le Conservatoire du littoral souhaite étendre son périmètre d'intervention sur la zone humide des marais de Graye afin de le faire coïncider avec le périmètre de la zone Natura 2000. Le secteur concerné, situé en contrebas du Château de Vaux s'étend sur une surface de 8,541 hectares. Il comprend notamment un secteur boisé (orme) qui est un site protégé au titre de la servitude d'Espaces Boisés Classés (article L 130-1 du code de l'urbanisme).

Les élus insistent sur la nécessité que le Conservatoire du littoral s'engage à préserver le site boisé classé mais ne prenne pas en compte le chemin du Flouet qui appartient à la commune et qui traverse le secteur proposé.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions de l'article L. 322.1 du Code de l'Environnement, le conseil émet à l'unanimité un avis favorable au projet d'extension du périmètre d'intervention du conservatoire du littoral tout en posant les deux conditions décrites ci-dessus.

Questions diverses

Projet de lotissement et rétrocession de voirie

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, la commune prévoit dès maintenant d'ouvrir à l'urbanisation une zone 1AU située au sud du bourg. La société LM Promotion s'est portée acquéreur d'une portion de 2,3 hectares de cette zone auprès de propriétaires privés et avec l'appui de Monsieur Gervais DOLIGEZ, urbaniste et géomètre-expert, propose à la commune un projet de lotissement destiné à s'intégrer dans un plan d'aménagement de l'ensemble de la zone 1AU. La commission d'urbanisme qui s'est réunie le jeudi 21 mars a pu examiner le projet et faire part de ses observations en lien avec les grands principes de développement de la commune figurant au PLU : objectif de croissance à l'horizon 2025, compatibilité du projet avec l'environnement, diversité des formes d'habitat et qualité des équipements à prévoir. La création de la voirie, des espaces commun et des équipements qui desserviront le lotissement seront à la charge de l'aménageur. Toutefois la future voirie qui sera connectée à celle du lotissement du Mont sera accessible à tous publics. Il est donc souhaitable que cette voirie et que les espaces communs du lotissement, après leur parfait achèvement, deviennent propriété de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le principe d'une convention de rétrocession de voirie. La commune de Graye s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien des parties communes et équipements du lotissement des Coteaux du Marais et à les classer dans le domaine communal après leur parfait achèvement. Cette rétrocession aura lieu lors d'une visite simultanée à la réception définitive des travaux du lotissement. Le conseil municipal donne délégation au maire pour signer la convention et le procès-verbal de réception dont la visite fera l'objet.

La séance est levée à 22H45 à l'issue de l'étude de ces points.